



Travaux dans une maison au cours d'une succession

Par **Marmotte123**, le **30/01/2012** à **01:03**

Bonjour,

Ma mère est décédée le 7 janvier dernier. Les héritiers sont moi-même, mes deux soeurs et mon frère. L'une de mes soeurs et mon frère souhaitent entâmer des travaux dans la maison afin de la rendre plus présentable lors de sa mise en vente.

Ma soeur et moi nous opposons à la réalisation de ces travaux.

Est-ce que des travaux peuvent être entrepris sans l'accord de l'ensemble de la fraterie et sans l'accord du notaire ?

Je vous remercie.

Cordialement,

Nicolas Labois